



Dossier : OF-EP-Gen-AODR 01
Le 20 septembre 2010

REVUE PUBLIQUE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT POUR LES FORAGES EXTRACÔTIERS DANS L'ARCTIQUE – PORTÉE ET PROCESSUS

Madame, Monsieur,

Le 11 mai 2010, l'Office national de l'énergie (l'Office) a annoncé qu'il entamait une revue des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique. Il examinera la meilleure information disponible sur les dangers, les risques et les mesures d'atténuation associés aux activités de forage extracôtier dans l'Arctique canadien, et sur les mesures visant à prévenir les accidents et les défaillances ou à intervenir au besoin.

Le 10 juin 2010, l'Office a publié un aperçu préliminaire de la revue pour obtenir les commentaires des intéressés et les inviter à s'inscrire pour participer au processus. L'Office a reçu plus d'une centaine de demandes d'inscription, dont 60 avec commentaires.

Portée de la revue

L'Office remercie tous ceux et celles qui ont présenté des commentaires. Il a examiné les commentaires reçus et a modifié le texte de l'aperçu pour le rendre plus clair. Le document modifié figure à l'annexe A.

Bon nombre des commentaires traitent d'aspects envisagés dans l'aperçu préliminaire, notamment les effets à long terme des incidents, les risques pour la sécurité des travailleurs et les exigences techniques relatives au forage.

Un certain nombre portait sur des questions qui ne sont pas du ressort de l'Office, dont celles qui traitent de politique et des exigences législatives de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, les moratoires sur le forage, les permis d'exploration et la capacité du Canada d'intervenir en cas de déversement international.

De nombreux commentaires traitaient du régime canadien de responsabilité financière et civile ayant trait aux activités pétrolières et gazières. Le *Document d'information – Responsabilité civile et financière* (annexe B) a été produit par l'Office pour faire mieux comprendre ce régime et le rôle de l'Office. Au cours de la revue, l'Office se penchera sur les coûts et le financement du nettoyage des déversements, la remise en état et le dédommagement pour les pertes ou les dommages.

.../2

Les renseignements obtenus qui ne se rapportent pas à l'exercice du mandat de l'Office seront désignés comme tels et affichés dans son site Web sous *Dossier Arctique*. Ces renseignements, du domaine public, seront à la disposition de toutes les personnes ayant des responsabilités ou un intérêt quelconque en la matière.

Processus

La revue se déroulera en trois étapes :

- 1^{re} étape – Enquête/Collecte d'information
- 2^e étape – Étude des faits et de l'information recueillie
- 3^e étape – Rapport public

Tous les renseignements soumis au cours de la revue seront affichés dans le site Web de l'Office (www.neb-one.gc.ca).

1^{re} étape – Enquête/Collecte d'information

Cette étape vise à élargir le champ des connaissances, notamment au moyen des meilleurs renseignements disponibles.

L'information sera recueillie de diverses façons :

- À compter de septembre 2010 – les participants pourront soumettre des présentations pour constituer un dossier des meilleurs renseignements disponibles sur les questions énoncées dans l'aperçu préliminaire. L'Office acceptera les présentations durant les deux premières étapes. Il incite les intéressés à soumettre leur présentation initiale sur les questions énoncées dans l'aperçu préliminaire dès la première étape.

On trouvera un modèle de page d'accompagnement des présentations (annexe C) qui facilitera l'affichage dans le site Web.

- Septembre 2010 – outre les présentations que les participants choisiront de faire aux étapes 1 et 2, l'Office lancera une demande d'information, posant des questions sur des sujets comme la sécurité et la protection de l'environnement pendant les forages, la façon d'intervenir efficacement lorsqu'un problème survient et l'incorporation des apprentissages dans les pratiques subséquentes.
- L'Office lancera de nouvelles demandes d'information au fil de la revue.
- À l'automne 2010 – l'Office rendra public un document d'information sur la manière dont il réglemente les activités de forage extracôtier. Les participants inscrits en recevront un exemplaire et le document sera affiché dans le site Web de l'Office.

- À compter de l'automne 2010 – l'Office a l'intention de rencontrer les groupes autochtones ainsi que les collectivités et gouvernements du Nord afin de comprendre de quelle façon ils envisagent les activités de forage extracôtier.
- Les recommandations de la National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling des États-Unis constitueront des points importants à considérer pour la revue du dossier Arctique. La publication de ces recommandations est prévue pour la fin de 2010. La cueillette d'information ne sera terminée que lorsque ces recommandations seront disponibles et que les participants auront eu assez de temps pour les étudier.
- Les résultats des autres revues réalisées tant au Canada qu'à l'étranger sur le forage extracôtier seront affichés dans le site Web de l'Office dès qu'ils seront rendus publics. L'annexe D contient la liste de ces revues.

2^e étape – Étude des faits et de l'information recueillie

La deuxième étape de la revue donnera l'occasion aux participants d'examiner et de commenter l'information recueillie, de poser des questions et de faire connaître leurs opinions.

L'Office prévoit divers moyens visant à faciliter la participation. Des détails à ce sujet seront fournis à une date ultérieure.

3^e étape – Rapport public

Une fois la deuxième étape terminée, l'Office étudiera l'information, les commentaires et les suggestions recueillis; il produira un rapport à ce sujet et sur la façon d'intégrer cette information dans l'examen qu'il fera des demandes visant des activités de forage extracôtier qui lui seront présentées à l'avenir.

Généralités

Les mises à jour et autres renseignements sur la revue du dossier Arctique seront affichés dans le site Web www.neb-one.gc.ca et seront envoyés aux participants inscrits auprès de l'Office. Quiconque souhaite participer à la revue mais ne s'est pas encore inscrit peut le faire à partir du site Web de l'Office ou en adressant ses coordonnées (nom, affiliation à une organisation le cas échéant, adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopieur) à :

Anne-Marie Erickson
Secrétaire de l'Office
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803
(Indiquer la mention « **Dossier : OF-EP-Gen-AODR 01** ».)

Pour plus d'information, veuillez téléphoner à Danielle Comte au 403-299-2731, ou Erin Dutcher au 403-299-2782, agentes de réglementation de l'Office, ou encore composer le numéro sans frais 1-800-899-1265.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

A handwritten signature in black ink that reads "AnneMarie Erickson". The signature is written in a cursive style with a large initial "A" and a long, sweeping underline.

Anne-Marie Erickson

Pièces jointes